

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 16 avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 avril 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, POTIER Jocelyn, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 29 AVR. 2026

Et publication ou notification le : 29 AVR. 2026

Excusé : M. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommée secrétaire : Sabrina GARREAU

2026_04_10 – Désignation du représentant à e-collectivités

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée qu'il s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29 AVR. 2026

SLO

ID : 085-218501898-20260416-2026_04_10-DE

.../...

Résultat du vote :

1^{er} tour du scrutin :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

19 voix pour Hervé BESSONNET.

Monsieur Hervé BESSONNET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé élu représentant de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 AVR. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU

